

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Ville d'Antibes (06)
Hôtel de Ville
Cours Masséna - BP 2205
06606 Antibes Juan Les Pins
Cedex

AVIS DE MARCHÉ (AVIS RECTIFICATIF)**SERVICES**

AVIS DE MARCHÉ - rectificatif

Section 1 - Acheteur**1.1 Acheteur**

Nom officiel : Ville d'Antibes (06).
Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public
Activité du pouvoir adjudicateur: Services généraux des administrations publiques.

Section 2 - Procédure**2.1 Procédure**

Titre: Prestations de gardiennage des bâtiments communaux et de manifestations pilotées par la Ville.
Description: Prestations de gardiennage des bâtiments communaux et de manifestations pilotées par la Ville
Identifiant interne: 26A063_066.
Type de Procédure: Ouverte.
Procédure accélérée: NON.
Principales caractéristiques de la procédure: La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles R. 2123-1.3°, R. 2123-4 à R. 2123-7 du Code de la Commande Publique.

2.1.1 Objectif

Nature du marché: services.
Nomenclature principale (cpv): 79713000.

2.1.2 Lieu d'exécution

Pays: France.
Informations complémentaires de la procédure : La présente consultation comporte, au titre des articles L. 2112-2 et L. 2112-3 du Code de la Commande Publique, une clause environnementale dont le détail figure à l'article 1.5 du C.C.A.P. et dont le respect est obligatoire. Jugement des candidatures: La recevabilité des candidatures sera examinée conformément aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la Commande Publique. Elle sera appréciée au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats selon les modalités du Règlement de Consultation qui précise le contenu de la candidature. Jugement des offres : Les modalités de jugement des offres ainsi que le contenu de l'offre sont indiqués dans le RC. A noter que conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, une phase de négociation est prévue dans les conditions du RC.

2.1.3 Valeur

Informations complémentaires du marché: 1540000 EUR.
Informations complémentaires du marché: 3000000 EUR.

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires de la procédure: La présente consultation comporte, au titre des articles L. 2112-2 et L. 2112-3 du Code de la Commande Publique, une clause environnementale dont le détail figure à l'article 1.5 du C.C.A.P. et dont le respect est obligatoire. Jugement des candidatures: La recevabilité des candidatures sera examinée conformément aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la Commande Publique. Elle sera appréciée au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats selon les modalités du Règlement de Consultation qui précise le contenu de la candidature. Jugement des offres : Les modalités de jugement des offres ainsi que le contenu de l'offre sont indiqués dans le RC. A noter que conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, une phase de négociation est prévue dans les conditions du RC.
Base juridique : Directive 2014/24/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés

Nombre maximum de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 4.
Nombre maximum de lots pour lesquels des marchés peuvent être attribués à un soumissionnaire : 4.

2.1.6 Motifs d'exclusion**Section 5 - Lot****5.1 LOT N° : LOT-0001**

Identifiant interne: 26A063.
Titre: Gardiennage du Fort Carré et de ses abords.
Description: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique pour le

gardiennage du Fort Carré et de ses abords

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.
Classification CPV: 79713000.

5.1.2 Lieu d'exécution

5.1.3 Durée estimée

Durée par mois: 48.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements: 3.
Description: L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2027 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2027. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 128000 EUR.
Valeur maximale de l'accord-cadre: 200000 EUR.

5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.
Informations complémentaires: Les candidats, avant l'établissement de leurs propositions, devront obligatoirement aller visiter les lieux afin d'apprécier parfaitement les sujétions, aléas, difficultés de toutes natures qui pourraient survenir. La visite ne pourra avoir lieu que jusqu'au vendredi 4 septembre 2026 inclus.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère Qualité :

Nom : Valeur technique.
Description : Se référer au règlement de la consultation.
Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 55

Critère Prix :

Nom : Prix.
Description : Se référer au règlement de la consultation.
Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère Qualité :

Nom : Performances en matière de protection de l'environnement.
Description : Se référer au règlement de la consultation.
Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr

5.1.12 Conditions du marché public

Soumission électronique : Requête
Date limite de réception des offres : 14/09/2026 à 14:00.
Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr.
Catalogue électronique : Non autorisée
Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.
Variantes : Non autorisée
Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 120 Jour

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête
Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : En cas de groupement, la forme juridique imposée après attribution par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre. L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres, pour chaque lot, en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de

membres de plusieurs groupements.

Arrangements financiers : Financement sur les crédits ouverts au budget.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximum de participants : 1.

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution. Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) et sous réserve des dispositions de la loi n 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale) ou dans le cadre d'un recours en contestation de la validité du contrat. Déféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nice

5.1 LOT N° : LOT-0002

Identifiant interne: 26A064.

Titre: Gardiennage du Château Musée Picasso.

Description: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique pour le gardiennage du Château Musée Picasso

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.

Classification CPV: 79713000.

5.1.2 Lieu d'exécution

5.1.3 Durée estimée

Durée par mois: 48.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements: 3.

Description: L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2027 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2027. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 800000 EUR.

Valeur maximale de l'accord-cadre: 1600000 EUR.

5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Informations complémentaires: Les candidats, avant l'établissement de leurs propositions, devront obligatoirement aller visiter les lieux afin d'apprécier parfaitement les sujétions, aléas, difficultés de toutes natures qui pourraient survenir. La visite ne pourra avoir lieu que jusqu'au vendredi 4 septembre 2026 inclus.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère Qualité :

Nom : Valeur technique.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 55

Critère Prix :

Nom : Prix.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère Qualité :

Nom : Performances en matière de protection de l'environnement.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr

5.1.12 Conditions du marché public

Soumission électronique : Requête

Date limite de réception des offres : 14/09/2026 à 14:00.

Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variantes : Non autorisée

Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 120 Jour

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : En cas de groupement, la forme juridique imposée après attribution par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre. L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres, pour chaque lot, en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements.

Arrangements financiers : Financement sur les crédits ouverts au budget.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximum de participants : 1.

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution. Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) et sous réserve des dispositions de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale) ou dans le cadre d'un recours en contestation de la validité du contrat. Déféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nice

5.1 LOT N° : LOT-0003

Identifiant interne: 26A065.

Titre: Gardiennage du Stade Nautique Municipal.

Description: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique pour le gardiennage du Stade Nautique Municipal

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.

Classification CPV: 79713000.

5.1.2 Lieu d'exécution

5.1.3 Durée estimée

Durée par mois: 48.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements: 3.

Description: L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2027 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure)

jusqu'au 31 décembre 2027. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 348000 EUR.

Valeur maximale de l'accord-cadre: 600000 EUR.

5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Informations complémentaires: Les candidats, avant l'établissement de leurs propositions, devront obligatoirement aller visiter les lieux afin d'apprécier parfaitement les sujétions, aléas, difficultés de toutes natures qui pourraient survenir. La visite ne pourra avoir lieu que jusqu'au vendredi 4 septembre 2026 inclus.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère Qualité :

Nom : Valeur technique.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 55

Critère Prix :

Nom : Prix.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère Qualité :

Nom : Performances en matière de protection de l'environnement.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr

5.1.12 Conditions du marché public

Soumission électronique : Requête

Date limite de réception des offres : 14/09/2026 à 14:00.

Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variantes : Non autorisée

Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 120 Jour

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : En cas de groupement, la forme juridique imposée après attribution par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre. L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres, pour chaque lot, en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements.

Arrangements financiers : Financement sur les crédits ouverts au budget.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximum de participants : 1.

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion

d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution. Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) et sous réserve des dispositions de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale) ou dans le cadre d'un recours en contestation de la validité du contrat. Déféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nice

5.1 LOT N° : LOT-0004

Identifiant interne: 26A066.

Titre: Gardiennage ponctuel sur autres sites communaux et lors d'événements pilotés par la Ville.

Description: Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique pour le gardiennage ponctuel sur autres sites communaux et lors d'événements pilotés par la Ville

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.

Classification CPV: 79713000.

5.1.2 Lieu d'exécution

5.1.3 Durée estimée

Durée par mois: 48.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements: 3.

Description: L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2027 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2027. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

5.1.5 Valeur

Valeur (hors TVA): 264000 EUR.

Valeur maximale de l'accord-cadre: 600000 EUR.

5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère Qualité :

Nom : Valeur technique.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 55

Critère Prix :

Nom : Prix.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère Qualité :

Nom : Performances en matière de protection de l'environnement.

Description : Se référer au règlement de la consultation.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : www.marches-securises.fr

5.1.12 Conditions du marché public

Soumission électronique : Requête

Date limite de réception des offres : 14/09/2026 à 14:00.

Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr.

Catalogue électronique : Non autorisée

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Variante : Non autorisée

Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 120 Jour

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Facturation électronique : Requête

Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : En cas de groupement, la forme juridique imposée après attribution par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre. L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres, pour chaque lot, en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements.

Arrangements financiers : Financement sur les crédits ouverts au budget.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximum de participants : 1.

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. Référé contractuel (article L.551.13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. Tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles (et y compris en faisant valoir l'illégalité des actes détachables du contrat) assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution. Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence quand le contrat fait l'objet d'un recours de pleine juridiction contestant sa validité. Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse ou implicite de rejet de la demande préalable (art R. 421-3 du CJA) et sous réserve des dispositions de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale) ou dans le cadre d'un recours en contestation de la validité du contrat. Déféré préfectoral (art L. 2131-8 du Code général des collectivités territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nice

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville d'Antibes (06).

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 21060004500012.

Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Masséna - CS 82205.

Adresse postale : Hôtel de Ville Cours Masséna - CS 82205.

Ville : Antibes Juan-les-Pins Cedex.

Code postal : 06606.

Pays : France.

Adresse électronique: commandepub-passation@ville-antibes.fr.

Téléphone: +33 492905280.

Adresse internet: <http://www.antibes-juanlespins.com>.

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

8.2 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nice.

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17060005000026.

Ville : NICE.

Code postal : 06000.

Pays : France.

Adresse électronique: greffe.ta-nice@juradm.fr.

Téléphone: +33 489978600.

Section 10 : Modifications

Version de l'avis antérieur à modifier : 358177-2026

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

Description : La date limite de remise des offres initialement prévue le lundi 6 juillet 2026 à 14h00 est reportée au lundi 14 septembre 2026 à 14h00. Les visites pourront avoir lieu jusqu'au vendredi 4 septembre 2026 inclus.

10.1 Modification :

Identifiant de la section : PROCEDURE

Les documents de marché ont été modifiés : oui

Les documents de marché ont été modifiés le : jeudi 18 juin 2026 - 00:00

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :b677e31e-15e1-4e02-b1c0-e62644da4b5d

Type de formulaire: Mise en concurrence.

Type d'avis : Avis de marché – directive générale, régime ordinaire.

Date d'envoi de l'avis: 18/06/2026 à 10:41.

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.

11.2 RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Référence de l'avis au JO : 358177-2026 du 2026-05-27